smirec
SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

La Courneuve, le 12 AVR. 2022

DRIEAT Ile de France
12, Cours Louis Lumière
CS 70027
94 307 VINCENNES

A l'attention de Monsieur Didier GORLIER
Service Energie, Bâtiment

Lettre recommandée avec A.R. n° 2C 140 947 8949 9

N/REF.: SoB/AM/LM/2022-65

Objet : Demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique et demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage pour le projet d'une opération de géothermie au Dogger à Saint-Denis. Attestation financière

Monsieur,

Dans le cadre de la demande de permis de recherche d'un gîte géothermique au Dogger et d'autorisation d'ouverture de travaux de forage (AR--AOTM) à Saint-Denis, j'atteste que les comptes du contrat de délégation de service public dans le cadre duquel le doublet géothermique sera exploité par la société Plaine Commune Energie intègrent le budget nécessaire aux opérations de suivi, de prévention et de maintenance de son exploitation évitant ainsi une dégradation des ouvrages et la survenue d'incident. Il s'agit notamment des dépenses suivantes pour assurer le bon fonctionnement des installations tout au long de la vie de l'ouvrage :

Nature des opérations	Détails des opérations	Coûts estimatifs provisionnés (€ HT)	Récurrence
Surveillance du site	Budget du suivi règlementaire de l'exploitation	30 000€/an	Tous les trimestres
	Prélèvements chimiques		Tous les 3 à 4 mois
	Test d'intégrité du tube de traitement		Tous les 6 mois
	Diagraphies règlementaires	15 000€/an (lissé sur 30 ans)	Tous les 3 à 5 ans
	Personnel de la centrale	200 000€/an	Quotidien
Maintien en sécurité des installations :	Contrat anti-éruption	5 000€/an	Permanent
	Traitement inhibiteur	50 000€/an	Quotidien
	Opération de work-over rechemisage	~1 200 000€	Tous les 20 à 30 ans
	Opération de nettoyage	~100 000€	Tous les 10 à 15 ans
	Changement ligne de traitement en inhibiteur corrosion	6 000€/an (lissé sur 30 ans)	Tous les 10 ans
	Changement de pompe d'exhaure	50 000€/an (lissé sur 30 ans)	Tous les 5 ans

75 rue Rateau – Urbaparc 3 – Bât.i3 – 93126 La Courneuve Cedex – T. 01 48 38 20 02 – syndicat.mixte@smirec.fr
CODE APE : 8413 Z – N° SIRET : 259 300 283 00035 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 49 259 300 283

Au-delà de la fin du contrat de Délégation de Service Public (2039), le SMIREC ~~s'engage à assurer la~~ continuité de la prise en charge financière liée à l'exploitation du doublet géothermique puis à son abandon si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Laurent MONNET

URBAPARC - BP 1 - 75 rue Rateau - 93126 LA COURNEUVE Cedex
SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX D'ENERGIE CALORIFIQUE
N° 1